



# Annulation de l'exonération de la Taxe foncière

Par **Huvet celine**, le **16/09/2017** à **19:22**

Bonjour,

J'ai acheté un appartement neuf sur plan à Bourgoin, en février 2015 (passage chez le notaire). J'ai réceptionné l'appartement en mai 2016. J'ai envoyé un formulaire pour être exonéré de la taxe foncière pendant 2 ans.

Aujourd'hui les impôts me réclament la taxe foncière m'informant que la commune de Bourgoin n'applique plus l'exonération depuis 2016 soit après ma date d'achat. Mes voisins qui ont acheté en même temps ne paient que les ordures ménagères. Pouvez vous me dire si je dois la payer ? Y'a t'il une erreur sur ma taxe foncière ou sur celle de mes voisins ?

Je vous remercie par avance pour votre réponse. Cordialement. Céline